



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 22 juin 2015 à 20h30

Présent(e)s :

Mme	Annick Deshayes, Présidente
Mmes	Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavernat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
MM.	Guy Lavorel, Maire Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Excusée :	Mme Véronique Hirsch

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux de la séance du 11 mai 2015 et de la séance d'installation du 2 juin 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibérations :
 - 4.1 Délibération D110 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux d'aménagement des chemins des Moulins-de-Drize, de Drize et de Saussac, et des zones 20 et 30 km/h, ainsi que les travaux de réfection d'un collecteur d'eaux pluviales :
 - Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 15 juin 2015
 - Vote de la délibération
 - 4.2 Délibération D111 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les frais de publication d'un ouvrage sur l'histoire de Troinex de 1991 environ à nos jours :
 - Présentation du projet par la Mairie
 - Vote de la délibération

4.3 Délibération D112 : Vote d'un crédit d'engagement pour l'octroi d'un prêt en tant que fonds de roulement d'un montant de CHF 10'000.- en faveur de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève Sud (AFJ-GSO) :

- Informations de la Mairie
- Vote de la délibération

4.4 Délibération D113 : Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'art. 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes :

- Informations de la Mairie
- Vote de la délibération

5. Election des membres du Comité de la Ferme Rosset pour la période 2015-2020
6. Election des membres du Comité du Fonds de décoration de la commune de Troinex pour la période 2015-2020
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos : demandes de naturalisations.

Mme Deshayes, Présidente, ouvre la séance à 20h00, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, au public présent ainsi qu'à M. Guy Lavorel, Maire et à ses adjoints, MM. Lionel Courbat et Marc Truan. Elle excuse Mme Véronique Hirsch.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation des procès-verbaux de la séance du 11 mai 2015 et de la séance d'installation du 2 juin 2015

Ces procès-verbaux sont approuvés, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente donne lecture d'un courrier concernant la création d'un club de football sous la forme d'une association et pour laquelle un soutien est demandé. Dans cette lettre, dont une copie est jointe au PV, le Président de ce nouveau club fait part notamment de ce qui suit :

Le « FC Rhexia Troinex » répondant à des demandes réitérées des habitants de Troinex intéressés par ce sport a non seulement comme objectif la création d'une école de football pour les plus petits au centre du village, mais également d'offrir aux adolescents des cours de formation pour le parrainage de leurs cadets. Par ailleurs, le FC Rhexia Troinex a établi une charte (jointe en annexe) de partenariat avec un club voisin, le FC Rhexia Vessy, qui aurait comme avantage de pouvoir jouer les matchs officiels au sein de leur infrastructure au Bout-du-Monde.

Le FC Rhexia Troinex demande en particulier de pouvoir utiliser le « Champ du Curé », deux soirs par semaine, en faisant quelques interventions (traçage de lignes, ensemencement vers les cages, tonte régulière du gazon, etc.) d'avoir l'accès à un petit local fermé à proximité immédiate pour l'entreposage de matériel et aux vestiaires de l'ancienne salle de gym, de pouvoir bénéficier de salles de gym pour les entraînements et d'avoir la possibilité de véhiculer les enfants aux matchs hors commune.

La Présidente passe la parole à M. le Maire qui confirme avoir également reçu ce courrier le 3 juin.

Au préalable, M. le Maire rappelle que depuis une dizaine d'années, la commune de Troinex a une convention avec les deux clubs des communes voisines, les FC Compesières et FC Veyrier, qu'elle subventionne à hauteur de CHF 350.- par année et par enfant qui les fréquente.

En premier lieu, M. le Maire observe que la demande arrive un peu tard dans la saison. Par ailleurs, il n'y a jamais eu à ce jour de velléité d'avoir une infrastructure dans la commune pour un club de football. A l'époque, le club de Compesières était content d'accueillir des petits Troinésiens pour compléter ses équipes. M. le Maire se montre donc quelque peu surpris de la démarche, car l'Exécutif aurait préféré que les responsables du FC Rhexia Troinex viennent d'abord le voir afin de discuter des possibilités de faire un club, plutôt que d'arriver avec un paquet ficelé et une association déjà créée.

Mme Latour s'intéresse aux incidences financières et elle demande si un budget a été évoqué.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de budget au niveau communal pour cela cette année. D'abord, il faut un devis pour aménager le terrain et ensuite l'entretenir. Par ailleurs, dans la liste de demandes des responsables du club, M. le Maire s'inquiète de celle qui a trait au déplacement des enfants pour les matchs de foot, sachant qu'il est déjà difficile de transporter les élèves de l'école à la piscine.

M. Courbat ajoute qu'il faut compter également le coût de l'entretien des vestiaires et de la personne à mobiliser en fin de soirée.

M. Botbol rappelle que la commune a toujours été généreuse avec ses sociétés et il n'est pas question de rejeter d'emblée cette demande. Malgré tout, elle manque d'éléments concrets. En ce qui concerne l'entretien du « Champ du Curé » par exemple, la paroisse est-elle au courant, qui va le faire et comment ? Ensuite, dans quel état le champ va-t-il se retrouver avec 22 joueurs qui vont s'entraîner toute l'année ? Sera-t-il encore utilisable pour l'organisation de mariages ou d'autres manifestations ? S'agissant de la demande concernant les vestiaires, M. Botbol pense que comme pour le tournoi de l'Agorespace, les enfants de Troinex retournent chez eux se doucher. Il ne voit donc pas leur utilité, à moins que la demande concerne des joueurs hors commune. Il manque donc des éléments dans ce dossier pour pouvoir en discuter en commission.

M. Forestier rejoint ce qui a été dit par M. Botbol. Il se demande pour sa part si le « Champ du Curé » est aux normes. Il a lui-même un fils très actif au FC Compesières. En suivant une filière troinésienne, il faut être conscient des contraintes pour l'entraînement et, surtout, pour pouvoir faire des matchs avec des équipes officielles. L'infrastructure est difficile à mettre en place et très coûteuse. Par ailleurs, M. Forestier se demande si l'on peut utiliser les vestiaires de l'ancienne salle communale, en d'autres termes, s'ils sont encore « salubres ». S'il est vrai que les jeunes de Troinex peuvent rentrer se doucher chez eux, il n'en va pas de même lors de matchs officiels, où il y a l'obligation de se doucher, en particulier pour les équipes invitées.

M. le Maire précise qu'en l'occurrence, l'activité sur Troinex se limiterait à des entraînements, deux soirs par semaine, et non pas à des matchs ou des compétitions officiels.

M. Forestier voit néanmoins un inconvénient dans la promiscuité ou plutôt dans l'utilisation du même terrain avec la paroisse. Dans une éventuelle acceptation, il faudrait vraiment cadrer la requête au niveau des entraînements.

Mme Bernardet fait remarquer que beaucoup de questions demeurent sans réponse. Elle propose que la Mairie reçoive les responsables, leur demande de présenter un budget et il incombera ensuite au Conseil municipal de décider du renvoi ou non en commission. Il faut également qu'ils donnent des indications sur le nombre d'enfants concernés afin que les conseillers disposent de toutes les informations nécessaires pour prendre une décision.

M. Duquesne trouve lui aussi que certains points qui ont été soulevés nécessitent des éclaircissements avant d'aller plus avant. En premier lieu, il y a la notion du besoin. A-t-on besoin de créer un club de football à Troinex et si oui, pourquoi ? Le FC Compesières ou le FC Veyrier sont-ils à ce point saturés pour devoir créer un nouveau club à Troinex ? Ne serait-il pas possible de créer un FC Rhexia Troinex et faire les entraînements directement à Vessy, là où se trouvent déjà des complexes sportifs ? Toutes ces questions amènent M. Duquesne à une interrogation qui est plus politique que sportive, à savoir si l'on veut vraiment à Troinex quelque chose de plus formel.

Mme Schneider-Bidaux souligne en premier lieu que cette demande, comme toute demande d'habitants de la commune, doit être entendue et évaluée de façon circonstanciée. Elle pense que la proposition de Mme Bernardet est bonne, mais elle suggère de renvoyer l'objet directement en commission pour donner ensuite mandat à la Mairie.

Ce mode de faire apparaît en effet plus judicieux à Mme Schneider-Bidaux afin de pouvoir débroussailler les choses, d'avoir des réponses à toutes les questions posées, plutôt que de surcharger d'emblée la Mairie. Mme Schneider-Bidaux rappelle également que la population de Troinex allant en augmentant, il se peut qu'une telle offre sportive dans la commune soit intéressante dans la mesure où

il n'est pas très pratique de se rendre, par exemple, à Compesières avec les transports publics. Le projet mérite donc d'être étudié.

M. Rüttimann a quelques informations de la part de son fils et il semblerait que plus d'une trentaine de jeunes de Troinex seraient déjà séduits par un projet local plutôt que de devoir se déplacer à Compesières ou Veyrier, mais surtout pour avoir une activité au village, sur un terrain qui, à première vue, serait disponible du point de vue de la paroisse. Il faudrait l'aménager un minimum pour faire des entraînements, du moins pour l'instant, sachant que les matchs auront lieu ailleurs. En outre, un partenariat avec le FC Rhexia Vessy lui paraît intéressant. Cependant, M. Rüttimann pense aussi qu'il faut encore en savoir plus, notamment sur le coût de l'aménagement du terrain, sur l'élaboration d'un budget au regard du montant de CHF 350.- par enfant et par année, versé par la commune aux clubs de Compesières ou Veyrier.

M. Bourqui a des enfants qui s'entraînent dans le cadre de l'APE et c'est lors de ces cours de football qu'est né le projet de club. Ce n'est donc pas une idée qui tombe du ciel cette année. M. Bourqui ignore le nombre d'enfants qui se sont entraînés à la salle de sport mais il peut dire que le travail d'un des signataires du courrier est exceptionnel au niveau de l'encadrement et de la motivation. De toute manière, l'idée d'un club de football à Troinex est une espèce d'arlésienne villageoise qui revient régulièrement. Dans les conditions actuelles, M. Bourqui pense que ce n'est pas possible, en revanche l'encouragement à une école de football pour les petits Troinésiens lui paraît un bon compromis.

M. Niederhauser aimerait relever la question du planning. Le courrier parle à plusieurs reprises de la saison de football 2015-2016 et d'une école de juniors E qui commencerait le 10 août 2015. Il faut donc que le Conseil municipal soit conscient de ce calendrier dans les décisions qu'il va prendre.

Mme Bernardet en profite pour dire que peu importe l'instance qui sera saisie en premier du projet, mais il est important qu'il soit étudié, soit en commission, soit au niveau de la Mairie. S'agissant du calendrier, il lui paraît en effet impossible à tenir.

M. le Maire ne voit pas d'objection à recevoir les signataires pour avoir davantage d'informations et préparer le travail en commission. Il estime néanmoins qu'il faut être conscient que l'on parle bien du mois de septembre.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la proposition ci-après :

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent le renvoi du dossier en commission après une audition des responsables par la Mairie.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

1. Répartition des dicastères

Comme le prévoit la loi, M. le Maire indique qu'il a procédé, avec ses adjoints, MM. Lionel Courbat et Marc Truan, à la répartition des dicastères entre les membres de l'Exécutif. Voici cette répartition :

M. Guy Lavorel, Maire :

- Personnel communal
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Bâtiments communaux
- Prévoyance sociale (aide sociale, aînés, aide humanitaire)
- Jeunesse (en particulier local des jeunes et activités pour les ados)

M. Marc Truan, Adjoint :

- Administration générale
- Finances
- Sécurité publique
- Taxe professionnelle communale
- Information et communication

M. Lionel Courbat, Adjoint :

- Ecole et jeunesse (crèche, garderie d'enfants, accueil familial)
- Culture, loisirs et sport
- Travaux publics, route, espaces verts, cimetière
- Agenda 21
- Protection des eaux et de l'environnement

2. Projet d'immeubles aux Saussac

Tel qu'annoncé à la commission des bâtiments et à ce Conseil lors de la dernière législature, le mandat de commercialisation des 16 appartements PPE qui seront construits aux Saussac a été attribué, après un appel d'offres, à la régie Naef.

L'Exécutif a déjà eu plusieurs séances avec cette régie afin de préparer les conditions et les documents de vente et Naef a envoyé la semaine passée les dossiers de vente aux nombreux candidats (plus de 140 !) qui se sont inscrits à la mairie.

Les candidats doivent maintenant confirmer leur intérêt en retournant à la régie, jusqu'au 15 juillet, un questionnaire et différents documents. La régie Naef va ensuite analyser et classer tous les dossiers pour que le comité qui sera chargé d'appliquer la procédure de sélection mise en place par la Mairie et par la commission des bâtiments puisse attribuer les appartements.

Pour rappel, ce comité sera composé de la manière suivante :

- Les 3 membres de l'Exécutif ;
- Un conseiller/ère municipal/e par groupe ;
- Un/e représentant/e de la régie ;
- Le secrétaire communal.

Ce comité de sélection devra se réunir la première fois probablement à fin août ou à début septembre prochain. M. le Maire prie donc chaque groupe du Conseil municipal d'envoyer à l'adresse e-mail de la mairie (*mairie@troinex.ch*) et à M. Niederhauser, jusqu'au 10 juillet prochain, le nom de la personne qui fera partie de ce comité.

Par ailleurs, la Mairie fera parvenir dans le courant de la semaine, par e-mail, une copie des documents qui ont été envoyés aux candidats par la régie Naef.

Communications de M. Lionel Courbat, Adjoint :

3. Fêtes des Promotions et cérémonie des 8P

M. Courbat rappelle que, comme chaque année, tous les membres du Conseil sont invités à participer à ces deux fêtes qui marquent la fin de l'année scolaire.

Mardi 23 juin à 18h30 aura lieu la cérémonie des 8P à la salle des fêtes, en présence des parents des enfants qui quittent l'école cette année, de leurs enseignants et de la directrice. Elle sera animée par des productions des élèves et une démonstration de break dance, puis la Mairie aura le plaisir de remettre le traditionnel dictionnaire à ces élèves. Quant à la fête des Promotions, elle aura lieu comme d'habitude le samedi après-midi et elle commencera à 15h00 avec le cortège, auquel chacun est invité à participer. M. Courbat propose que tout le monde se retrouve à 14h55, près de l'école (au ch. Emile-Dusonchet), pour le départ de ce cortège qui sera ouvert par les musiciens de la fanfare des Croupettes.

Puis la cérémonie officielle se déroulera à 16h00 à la salle des fêtes, suivie du traditionnel lâcher de ballons ; ensuite les manèges et un stand de maquillage proposé par l'APE seront à disposition des enfants. M. Courbat remercie d'ores et déjà l'APE (qui organise également le goûter et le repas des enfants), le groupe Troinextra et l'Amicale des pompiers, grâce auxquels cette fête peut se dérouler chaque année dans d'excellentes conditions et dans une belle ambiance.

Par ailleurs, M. l'Adjoint rappelle que le repas sera servi par l'Amicale de 19h00 jusqu'à 22h00, mais qu'il sera possible de manger des saucisses, et bien sûr de se désaltérer au bar, bien après 22 heures !

L'Exécutif espère que les membres du Conseil seront nombreux à participer à cette fête et les prie de confirmer, jusqu'à jeudi, leur présence au repas.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

4. Navette de bus Troinex – Bachet-de-Pesay

Comme chacun le sait, un projet pilote de navette assurant une liaison entre Troinex et le Bachet-de-Pesay, tous les matins de la semaine, a débuté le 11 mai dernier. Depuis cette date, un bus de 15 places part de la place de la Mairie à 7h00 (1^{er} trajet) et à 7h30 (2^{ème} trajet), il passe par le chemin Lullin où il fait un premier arrêt à la hauteur du parking de la paroisse protestante, puis par le chemin de Saussac (2^{ème} arrêt juste avant la route d'Annecy) pour arriver au Bachet environ 8 minutes plus tard.

Durant ces 6 semaines d'essai, la participation a été assez modeste puisqu'il y a eu entre 0 et 5 personnes par jour et que 45 personnes ont été transportées en tout entre le 11 mai et le 16 juin.

Un questionnaire a été distribué aux personnes qui utilisent cette navette et la grande majorité des réponses reflètent la satisfaction des usagers qui, pour la plupart, empruntent ce bus afin d'éviter le trafic et les files d'attente sur la route de Drize, en direction du Rondeau.

Il y a eu relativement peu de remarques de la part d'autres habitants concernant ce projet, les quelques observations qui sont parvenues à la mairie étant les suivantes :

- Un trajet partant à 8h00 de Troinex serait utile (1 ou 2 personnes).
- Je ne prends pas cette navette, car je devrais payer le trajet alors que je possède un abonnement TPG (1 personne).
- Un arrêt à proximité de l'église arménienne serait utile (1 personne).

Sur la base des résultats de cette première période d'essai, la Mairie a décidé d'arrêter la navette à la fin de la semaine, pour toute la durée des vacances scolaires, et elle propose de reconduire cet essai pour une durée de 1 à 2 mois au maximum à fin août ou à une période à déterminer, en modifiant probablement l'horaire. La proposition est de fixer les départs à 7h30 et à 8h00 à la place de la Mairie.

L'Exécutif est intéressé de connaître l'avis du Conseil concernant ce projet pilote dont le coût, il le rappelle, s'élève à env. CHF 4'000.- par mois compte tenu du petit nombre de passagers qui utilisent cette navette et qui achètent un billet vendu CHF 2.-/trajet.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Duquesne a une première observation. Les essais ayant eu lieu durant la période pré-estivale, il se demande s'il y aurait eu les mêmes résultats à la fin de l'automne ou au milieu de l'hiver, raison pour laquelle il suggère de réitérer un test durant cette période plus propice à prendre le bus ou la voiture.

Mme Reymond-Dorset souhaiterait savoir s'il n'y aurait pas lieu, avec la rentrée scolaire, d'améliorer la communication pour faire connaître l'existence du projet.

Selon M. le Maire, l'horaire de 7h00 / 07h30 est peut-être un peu tôt. Il suggère pour sa part d'aller au bout de l'exercice et de poursuivre le test en septembre / octobre.

Mme Schneider-Bidaux avait été surprise de cette proposition, surtout en mai-juin, qui n'était pas forcément la meilleure période. Au contraire, initier un test au moment de la rentrée scolaire lui paraît correspondre davantage au rythme des gens. S'agissant des horaires, la tranche 07h30-08h00 correspond davantage à une demande. Quant au coût de CHF 4'000.- par mois, Mme Schneider-Bidaux estime qu'il devrait être discuté en commission des finances.

M. Truan précise que la volonté a été de réaliser le test hors budget, l'Exécutif disposant d'une enveloppe pour lancer ce projet. On peut cependant se poser la question du bien-fondé de la poursuite de ce test ou la remettre à plus tard.

Mme Schneider-Bidaux est d'avis qu'il faut une autorisation de la commission des finances pour une dépense qui n'est pas sur une ligne budgétaire. Cela devrait être la règle pour éviter de se voir épingler par la Cour des comptes.

M. Botbol se demande s'il ne vaudrait pas mieux, en fonction du budget, fixer le test sur une période limitée du 1^{er} au 30 septembre, voire de le faire gratuitement et à partir de là, de déterminer s'il y a véritablement un intérêt.

Pour répondre à la question de la gratuité, M. le Maire pense que c'est une variante qu'on pourrait imaginer, mais c'est un sujet à débattre.

M. Lavernat souhaiterait avoir une estimation de la capacité d'usagers pour rendre le projet viable.

M. Niederhauser répond qu'il avait été estimé que 6 à 10 passagers par trajet, soit entre 10 et 20 par jour, permettraient d'amortir une bonne moitié des frais, mais il n'est pas possible de prévoir un amortissement complet d'un tel service. Les recettes qui ont été faites sont d'ailleurs anecdotiques.

M. Rüttimann pense que c'est une très bonne initiative, mais une moyenne entre 3 à 5 personnes par trajet, surtout s'il s'agit des mêmes usagers, cela ressemble davantage à un transport privé. De son point de vue, on peut toujours repousser le test, mais si le citoyen n'a pas saisi la perche qui lui était tendue, il faut peut-être utiliser le budget pour d'autres choses, ou éventuellement attendre une initiative de la part d'un certain nombre de personnes pour présenter à nouveau le projet plus tard.

M. le Maire n'est pas opposé à abandonner le projet si cela paraît être une aberration.

M. Niederhauser apporte une petite précision à l'attention de M. Rüttimann. Ce ne sont pas les mêmes personnes, à chaque trajet. Selon les discussions avec les chauffeurs, cela devait être un groupe de 10 à 15 personnes au maximum, dont 5 ou 6 plus régulières que les autres.

M. Duquesne revient sur le mini-sondage adressé aux personnes utilisatrices. Il suggère de faire le même sondage auprès de personnes qui n'ont pas utilisé ce service pour en connaître la raison. A titre personnel, il peut déjà répondre qu'il ne l'utilise pas car il se déplace à vélo. Par contre, l'hiver arrivant, il se pourrait bien qu'il soit intéressé.

M. le Maire retient cette idée de sondage à adresser à toute la population.

M. Forestier revient sur la question des finances. Il avait cru comprendre, quand le projet avait été présenté dans la précédente législature, que les fonds étaient pris dans le budget de la Mairie et que ce n'était pas forcément une décision de la commission des finances. Actuellement, si l'enveloppe de la Mairie n'est pas suffisante pour aller au-delà des deux mois d'essai déjà réalisés, il faudrait passer par la commission. S'agissant de la gratuité, M. Forestier estime que c'est une fausse bonne idée. Si c'est gratuit, il y aura plein de monde, mais le jour de l'introduction d'un billet payant, il n'y aura plus personne et le test ne sera pas très représentatif.

M. Niederhauser peut apporter des précisions sur le projet tel qu'il avait été présenté par l'ancien maire au mois d'avril dernier... M. Forestier l'interrompt en priant le groupe des Verts de suivre le débat, en particulier Mme Schneider-Bidaux, car le secrétaire répond précisément à la question qu'elle vient de poser...

M. Niederhauser poursuit en rappelant qu'un coût approximatif de CHF 3'500.- par mois, avait été articulé, dans la mesure où on espérait une participation plus importante, donc plus de vente de billets. Comme il a été dit par M. Truan, il faut plutôt compter CHF 4'000.- par mois, à la charge de la commune. Si le test était encore renouvelé pour 1 ou 2 mois, le budget serait dépassé. En suivant strictement la procédure, il faudrait d'abord passer en commission des finances et voter un crédit supplémentaire. Pour de petits montants, il est cependant possible que le Conseil municipal donne son accord de principe et que le vote du dépassement de crédit se fasse ultérieurement, après une présentation en commission des finances.

Mme Reymond-Dorsay revient à ce que disait M. Duquesne en ce qui concerne le terrain de football, à savoir la question du besoin. Pour y répondre, il faudrait peut-être envoyer un questionnaire en septembre et demander aux gens ce qu'ils en pensent.

Selon M. Truan, la question du besoin se traduit aussi à travers la participation. Compte tenu de l'impact financier de ce projet, qui n'est pas nul, il propose de suspendre le test pour l'instant et d'effectuer un sondage à la rentrée pour voir effectivement quels sont les besoins. C'est à cette période que le budget est élaboré et il conviendra de prévoir (ou non) cette dépense au budget 2016. Cela signifie aussi qu'il faudrait démarrer un nouveau test en janvier 2016.

Mme Bernardet pense qu'il est judicieux de se poser les bonnes questions avant de dépenser de l'argent. Il y a déjà eu des utilisateurs et il faudrait savoir qui ils sont : des écoliers qui vont au CO ou au collège ou des personnes qui se rendent à leur travail. En outre, il faudrait savoir s'il s'agit d'une utilisation quotidienne ou occasionnelle. M. Niederhauser dispose peut-être déjà de quelques renseignements qu'il conviendrait d'affiner. Par ailleurs, il est proposé de changer les horaires, mais sur quelle base, sachant que les écoliers commencent leurs cours à 08h00 ? Pour toutes ces raisons, Mme Bernardet déconseille de renouveler l'exercice sans se poser les bonnes questions.

M. le Maire abonde dans le sens de lancer un questionnaire pour savoir quel est le besoin, puis de le compléter par un sondage en démarrant le test en septembre ou en janvier. Il rappelle que l'idée à la base avait émergé du constat étonnant que les bus vont tous en direction du Rondeau, mais aucun ne va au Bachet-de-Pesay. C'était aussi une manière de porter la réflexion au niveau des TPG.

M. Calame abonde dans le sens d'avoir un peu plus d'informations, également de la part de gens qui n'utilisent pas la navette, et notamment sur la question des horaires. En ce qui concerne la gratuité, il est vrai qu'une discussion avec les TPG s'avérerait utile dans le futur, afin de connaître leur position sur l'ouverture éventuelle d'une ligne publique dans cette direction, En effet, la gratuité permettrait de savoir qui utiliserait une ligne Troinex-Bachet-de-Pesay dans le cadre d'un abonnement Unireso ou d'un ticket permettant d'aller plus loin. Très peu de gens s'arrêtant au Bachet, à part les travailleurs des TPG, la plupart vont continuer et il est évident que de payer à double est certainement un frein pour l'utilisation de la navette. Pour le surplus, des retours d'utilisateurs pourraient être utiles dans le cadre d'un changement d'horaire et/ou d'une gratuité.

M. Duquesne rappelle que la prochaine séance de commission des finances est fixée au 26 octobre. Il y aurait lieu d'avoir les résultats de cette enquête pour cette date.

Mme Schneider-Bidaux est résolument en faveur des transports publics et elle a trouvé que cette expérience lancée par la Mairie était courageuse. A son avis, une quinzaine d'utilisateurs par jour, c'est peu, mais comme elle l'a dit tout à l'heure, la période n'était pas évidente pour en attendre davantage. Mme Schneider-Bidaux rappelle également le projet des TPG qui était une ligne de bus de Troinex au Bachet, en déplaçant le centre du Rondeau, mais ceci à l'aune de l'ouverture de la gare du CEVA en 2018. Elle est cependant d'avis qu'il faut aussi penser aux nouveaux habitants le long de la route de Troinex et qu'il vaudrait peut-être mieux conserver les deux parcours. De toute manière, il faudra reprendre ce sujet en temps voulu lorsque le Bachet deviendra un véritable centre.

La Présidente propose de clore la discussion et de laisser la Mairie faire la synthèse du questionnaire et de préparer un sondage, en vue de la reprise du sujet en commission cet automne.

Mme Schneider-Bidaux rappelle qu'il est toujours possible de convoquer une commission des finances avant le 26 octobre.

4. Projets de délibérations

4.1 Délibération D110 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux d'aménagement des chemins des Moulins-de-Drize, de Drize et de Saussac, et des zones 20 et 30 km/h, ainsi que les travaux de réfection d'un collecteur d'eaux pluviales.

Mme Bernardet donne lecture de son rapport

Concerne : projet de zones de 20 et 30 km/h et d'aménagement des chemins des Moulins-de-Drize, de Drize, de Drize et de Saussac

Mesdames, Messieurs, chers collègues

Lors de la séance du 15 juin dernier, M. Michel Savary, directeur du bureau Trafitec, en charge du dossier susmentionné, est venu présenter l'avancée des études et des procédures aux membres de la commission ; il a rappelé les mesures d'aménagement prévues et il a donné des informations quant aux règles de circulation à adopter dans les différentes zones.

La Mairie avait préparé un bref rappel des faits qui se sont déroulés depuis 2007, année au cours de laquelle la commission d'urbanisme a commencé de plancher sur ce dossier. Ce document a également été adressé aux membres du Conseil municipal.

Nous avons eu le plaisir d'apprendre que si tout va bien, les travaux pourront commencer à la fin de ce prochain mois de septembre (sous réserve de la délivrance de toutes les autorisations de construire et de l'arrêté officiel de circulation).

La fin des travaux est prévue, toujours si tout va bien, pour août 2016.

Nous avons reçu des explications claires, nettes et précises quant au crédit de construction dont le total représente la somme de Fr. 2'415'700.-, somme qui comprend la mise en zone 20 et 30 km/h de toute la partie sud du village, en partant de la route de Troinex, les entrées desdites zones et la réfection des trois fameux chemins (Saussac, Drize et Moulins-de-Drize).

Plusieurs options dont le coût est compris dans cette somme nous ont été proposées :

- revêtement phonoabsorbant ou pas*
- réfection totale ou partielle des revêtements des chemins*
- mise an attente de l'éclairage public ou pas*

- *réfection d'un collecteur d'eau pluviale ou pas.*

Les commissaires ont pu poser les questions nécessaires à une bonne compréhension de ce dossier et de ces différentes options.

Le coût total de ces travaux et des options est estimé ainsi (TTC) :

<i>Travaux de base :</i>	<i>Fr. 1'532'700.-</i>
<i>Resurfacement total avec phonoabsorbant :</i>	<i>Fr. 481'200.-</i>
<i>Mise en attente d'éclairage public :</i>	<i>Fr. 29'200.-</i>
<i>Réfection collecteur eau pluviale :</i>	<i>Fr. 372'600.-</i>
<i>Total :</i>	<i>Fr. 2'415'700.-</i>

A la fin de la discussion, la Mairie a apporté quelques informations importantes quant au coût du collecteur et à la somme qui a déjà été budgétée. En effet, grâce à différents fonds, ce collecteur ne coûtera rien à la commune qui devra cependant avancer l'argent, et la somme de 2 millions figure au plan des investissements présenté avec le budget 2015.

Il ressort également des échanges entre les commissaires et la Mairie, que ce dossier a suffisamment perturbé les riverains et la commune en général et qu'une réfection complète et de qualité des chemins se justifiait.

C'est donc à l'unanimité que les membres de la commission ont accepté que le vote de ce crédit de construction, options comprises, vous soit proposé ce soir et qu'ils vous invitent à l'accepter.

Troinex le 15 juin 2015

Dominique Bernardet, rapporteuse

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Schneider-Bidaux souligne que chacun ne sera pas étonné d'entendre – même si le groupe des Verts va suivre les commissaires et dire oui à ce crédit – que cela ne sera pas sans une certaine réticence. Le groupe des Verts estime en effet qu'il manque des réponses sur le comptage de la circulation avant et après travaux, les derniers comptages datant de 2011. Par ailleurs, le projet ne diminuera pas, ou extrêmement peu, le nombre de voitures qui passent sur le chemin de Saussac, des Moulins-de-Drize et surtout sur le chemin de Drize. Cela a même été attesté par le bureau Trafitec. En outre le groupe des Verts estime que des réponses n'ont pas été apportées quant aux mesures de bruit qui ont été faites, il y a une année, sur le chemin de Drize en particulier. L'un des problèmes de circulation est précisément lié au bruit provoqué par le trafic et le groupe des Verts aimerait savoir ce qu'il en sera après la pose de bitume phonoabsorbant, pour lequel il est favorable, même s'il présente certains défauts. En fait, les Verts vont surtout voter la partie du crédit liée à la mise en place du 30km/h au centre de la commune. Cependant, il avait aussi été demandé de mettre le 30 km/h de l'autre côté de la route de Troinex et il ne faut pas oublier le reste de la commune, sachant qu'on va dépenser 2 millions. Enfin, il reste une question, à savoir la participation des SIG puisque qu'ils ont refait des canalisations, il y a quelques années, sur le chemin de Drize et qu'ils ont défoncé la chaussée.

Sur la dernière question, M. Niederhauser précise, comme il l'a dit en commission, que ce n'est pas un montant très important. C'était l'équivalent d'environ Fr. 50'000.- qui avait été laissé à la commune comme réserve pour faire ces travaux, mais cela ne va pas suffire pour financer tout le projet.

En ce qui concerne les autres remarques, M. le Maire rappelle en premier lieu qu'il conviendra d'établir un bilan sur l'efficacité des mesures, mais cela se fait généralement quelques mois après la mise en service des nouveaux aménagements. Ce bilan portera sur les points suivants : vitesse du trafic, nombre de véhicules, nombre et gravité des accidents, difficultés locales dénoncées par les riverains, la Mairie ou autres entités. Deuxièmement, renseignements pris auprès du bureau Trafitec, M. Savary ne voit pas la nécessité d'effectuer de nouveaux comptages sur les trois chemins juste avant les travaux. Quant au revêtement phonoabsorbant, M. le Maire trouve assez logique de le prévoir sur l'ensemble des chemins, plutôt que de choisir certains tronçons uniquement.

Mme Tomassi demande sous quelle forme sera faite l'information aux communiers.

M. Lavorel répond que la Mairie entend communiquer le mieux possible au moyen d'un tout-ménage, de même qu'aux communes voisines.

En ce qui concerne la fréquentation de ces chemins, Mme Bernardet invite à ne pas perdre de vue la construction de la route de contournement, non pas dans les 50 ans, comme l'avait prévu Mme Schneider-Bidaux. En effet, elle fait déjà partie de certains plans et compte tenu de ce qui va se passer

au Bachet avec le CEVA, une profonde mutation va se produire. Quand tout sera mis en place, il sera réellement possible d'examiner la situation.

M. Forestier rappelle que le vote de ce soir est en fait l'aboutissement d'un long travail. Il pose la question de savoir pourquoi les amis Verts rouvrent un débat qui a déjà eu lieu. Il ne voit pas pourquoi pour sa part, on ferait des comptages, avant ou après les travaux, cela ne changerait rien, sinon de perdre du temps en attendant leurs résultats. Il admet que ce n'est pas en faisant des évitements et en limitant la vitesse à 30 km/h qu'il y aura beaucoup moins de voitures, mais on peut tout de même espérer une petite diminution du trafic. Dès lors, M. Forestier engage les Verts à soutenir la solution proposée avec ardeur et donner ainsi la possibilité aux autorités troinesiennes d'aller de l'avant, parce que c'est le seul moyen de soulager, sérieusement et de manière importante, ces chemins qui sont bien trop fréquentés. En revanche, trouver d'autres solutions lui paraît irréaliste, d'autant plus que tout le débat a été fait.

Mme Latour se réfère aux remarques de M. Forestier lors du point précédent et elle lui demande de ne pas faire de commentaires qui rabaissent, en utilisant des termes comme ricaner, papoter, à l'égard des Verts. Par ailleurs, il est tout à fait légitime, pour les nouveaux conseillers municipaux, de poser des questions, le but étant de ne pas refaire des erreurs. Il faut donc s'assurer que ce crédit de 2 millions est judicieux ou non.

M. Forestier répond que Mme Latour a certainement mal pris sa remarque de tout à l'heure, ce dont il la prie de l'excuser. Elle n'était adressée en aucun cas à l'égard des femmes du groupe des Verts. M. Forestier ne pense pas avoir été humiliant en demandant d'écouter le débat, au lieu de papoter et ricaner.

Mme Latour insiste sur le fait de ne pas faire de remarques personnelles et qui rabaissent.

La Présidente propose de clore cette discussion et demande à chacun de s'adresser aux autres avec respect.

Avant de donner lecture de la délibération, M. Niederhauser précise qu'il a reçu ce matin même une version corrigée de la part de la Direction générale des eaux. Elle comporte quelques petites différences au niveau des points 6 à 8, mais sans incidence sur le montant final.

M. Jordi a une remarque concernant le début du texte. On parle du chemin de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize, mais on omet les autres aménagements de 30 km/h, notamment au chemin Roday.

Selon M. Niederhauser, les autres endroits sont sous-entendus, mais on peut toujours modifier la formulation

Mme Bernardet trouve que la formulation de la délibération sous point 1, (*« d'approuver les travaux d'aménagements définitifs des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins de Drize, **ainsi que des zones 20 et 30 km/h, conformément aux projets définitifs du bureau Trafitec** »*) est suffisamment claire pour que l'on ne pense pas que ces zones sont limitées aux trois chemins. Pour le surplus, les personnes qui s'intéressent peuvent prendre contact avec la mairie. Mme Bernardet, remarque au passage que dans l'exposé des motifs de la version sur CMNet, il manque le devis général qui figurait dans la première version.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité** :

vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les crédits de CHF 60'000.- voté le 18 avril 2011 et de CHF 140'000.- voté le 12 décembre 2011, destinés à l'étude de mesures de modération du trafic dans la commune et des aménagements définitifs des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize,

vu les projets définitifs du bureau Trafitec SA présentés à la commission « urbanisme et environnement » le 25 novembre 2013,

vu le devis général présenté par le bureau Trafitec SA à la commission « travaux et bâtiments » le 15 juin 2015,

vu le rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 15 juin 2015,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (15 voix)**

1. *D'approuver les travaux d'aménagements définitifs des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize, ainsi que des zones 20 et 30 km/h, conformément aux projets définitifs du bureau Trafitec SA.*
2. *D'approuver le remplacement du collecteur d'eaux pluviales traversant le ch. de Drize, l'av. des Pommiers et le ch. des Moulins-de-Drize, ainsi que la pose de tubes et de socles en attente pour l'éclairage public et le réseau électrique.*
3. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 2'415'700.- destiné à financer la totalité de ces travaux, dont CHF 372'600.- pour les travaux de remplacement du collecteur d'eaux pluviales.*
4. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir la dépense nette prévue de CHF 2'415'700.-, ainsi que des deux crédits d'études d'un montant total de CHF 200'000.- votés en 2011, auxquels il faut déduire le coût des travaux de remplacement du collecteur d'eaux claires de CHF 372'600.-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 62.331 « Routes communales – Amortissement du patrimoine administratif », de 2016 à 2035.*
6. *De prendre acte que les travaux de remplacement du collecteur d'eaux pluviales seront prioritairement financés par le montant disponible sur le compte « taxe d'écoulement » de la commune de Troinex, le solde étant pris en charge par une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA).*
7. *De prendre acte que le plan financier relatif aux travaux de remplacement du collecteur d'eaux pluviales sera soumis pour approbation, par l'intermédiaire des services de l'Etat (DETA-SPDE), au Conseil du FIA qui fixera le montant effectivement accordé à la commune.*
8. *D'amortir la dépense de 372'600 F relative aux travaux de remplacement du collecteur d'eaux pluviales, à laquelle il faut déduire un prélèvement de 287'000 F sur le compte « taxes d'écoulement » auprès du Canton de Genève, soit un montant total net de 89'000 F qui sera amorti au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331, de 2016 à 2045.*

4.2 Délibération D111 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les frais de publication d'un ouvrage sur l'histoire de Troinex de 1991 environ à nos jours.

La Présidente passe la parole à M. le Maire pour présenter le sujet

M. le Maire renvoie à l'exposé des motifs (voir annexe 2). Au sein du comité du deux-centième qui s'est mis au travail depuis une petite année, les idées se mettent en place et notamment l'idée phare qui est de compléter le livre « Histoire de Troinex » qui s'arrête en 1991. Une proposition a été demandée à M. Hiler, auteur de l'ouvrage jusqu'en 1991, qui a accepté avec enthousiasme de continuer l'aventure. L'idée est donc de faire un ouvrage du même format, mais moins épais et de trouver une reliure pour réunir les deux ouvrages dans un coffret.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Reymond-Dorsay ne remet pas en cause le projet, qui est bon, mais souhaite savoir quelles seront les manifestations qui seront prévues pour le deux-centième et quels seront les budgets qui leur seront alloués. En effet, elle se demande si, du fait que le Conseil municipal vote d'emblée un crédit de CHF 75'000.-, la commune aura assez d'argent pour d'autres manifestations. Commencer par publier ce livre sans savoir quelles autres manifestations seront organisées, n'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs ?

M. le Maire signale que le comité réunit des représentants de la paroisse, des scouts et de l'Amicale des pompiers (qui représentent les sociétés communales), de la ferme Rosset et du fonds de décoration. Depuis presque une année, la Mairie a demandé à plusieurs reprises que des conseillers municipaux participent à ce comité, mais aucun ne s'est proposé jusqu'à présent. Des idées sont en train de se mettre en place - une projection sur un immeuble, par exemple. La difficulté du livre, c'est qu'il faut commencer tôt pour qu'il soit disponible au moment des festivités, parce qu'il exige un travail de recherche important. M. le Maire signale ensuite qu'en 1991, le livre « Histoire de Troinex » avait coûté CHF 85'000.-. Le coût du nouveau livre est donc un peu inférieur à celui de 1991. Enfin, M. Lavorel explique que la Mairie n'a pas encore fait un budget global parce qu'elle n'a pas de chiffres précis pour l'instant. Mais l'intention est d'avoir un deux-centième d'envergure, avec de nombreuses manifestations. Chaque événement sera chiffré. La Mairie proposera une enveloppe dans le budget

2017 qui sera soumis au Conseil municipal.

M. Calame a deux questions qui sont liées. La première concerne l'état du stock du livre actuel. Combien d'exemplaires reste-t-il et comment vont-ils être écoulés ?

M. Niederhauser répond que 2'000 exemplaires avaient été imprimés à l'époque, ce qui était peut-être un peu optimiste. La commune en a écoulé un peu plus de la moitié. Il doit rester entre 700 et 800 livres.

M. Calame demande ensuite si la différence, notamment au niveau du budget, entre une nouvelle édition augmentée du premier livre et un appendice du premier livre a été étudiée. Mais la réponse à sa question précédente répond en partie à cette deuxième question, puisque le stock a été écoulé à plus de la moitié.

M. le Maire relève que le choix du format permet justement de l'adjoindre aux exemplaires restant et ainsi profiter du 200^{ème} pour rediffuser « L'Histoire de Troinex ».

Mme Schneider-Bidaux abonde dans le sens de M. le Maire : un deux-centième se fête dignement. Il vaut la peine d'avoir des livres comme celui-là, même si on ne les regarde pas tous les jours. Elle l'avait acheté en son temps et elle serait contente d'avoir la suite parce qu'il est intéressant de voir l'évolution de la commune. Elle ajoute qu'elle a pu voir en parcourant ce deuxième livre une photo où apparaît un conseiller municipal – il s'agit donc aussi de quelque chose de concret.

M. Forestier trouve intéressante l'idée de M. Calame, parce que faire un deuxième livre pour vendre l'ancien, cela coûte cher en publicité. Il trouve que le coût de CHF 75'000.- pour vingt-quatre ans, soit de 1992 à nos jours, est élevé par rapport aux CHF 85'000.- pour plusieurs centaines d'années. Par ailleurs, serait-il possible de décortiquer les frais du livre précédent et ceux de celui-ci, pour avoir une comparaison ? En effet, le coût du nouveau livre ne peut pas s'expliquer seulement par l'évolution du coût de la vie.

M. Niederhauser explique que le budget établi par M. Hiler a été calculé sur la base d'une estimation des heures qu'il lui faudrait pour effectuer ce travail (travail de recherche, travail de rédaction, interviews de personnes). M. Hiler souhaite faire un ouvrage qui soit vivant, qui contienne des anecdotes, des interviews, des souvenirs de personnes qui ont dirigé ou animé la commune. Il a estimé à 600 le nombre d'heures de travail. La commune insistera pour qu'il ne dépasse pas ce budget. S'il s'avère que le travail peut être fait plus rapidement, le budget pourrait être un peu inférieur.

M. Forestier considère que l'idée de publier ce livre est bonne. Il est même indispensable pour une commune de voir son histoire écrite et gardée en mémoire. Néanmoins, la Mairie dispose-t-elle de comparaisons sur le coût, ne serait-ce que théoriques puisqu'il ne pense pas qu'elle ait démarché de nombreux historiens ?

M. le Maire répond par la négative. Il souligne néanmoins que, durant ces dernières vingt-cinq années, la commune a connu une évolution importante (par exemple beaucoup de bâtiments se sont construits, la population a augmenté, etc) et il y aura donc passablement de choses à dire.

M. Botbol se demande si, compte tenu de la quantité d'exemplaires vendus la dernière fois, il ne faudrait pas revoir à la baisse le nombre d'exemplaires prévus. Cela pourrait peut-être apporter des économies, même si ce n'est pas l'impression qui coûte le plus cher. M. Botbol aborde ensuite la composition du comité du bicentenaire. Puisque les conseillers municipaux de la nouvelle législature siégeront en 2017, il convient peut-être de reposer maintenant la question de leur participation au comité.

M. le Maire suggère de parler du comité ultérieurement. Il s'agit maintenant de savoir si le Conseil municipal accepte la publication de ce livre, ou non.

En ce qui concerne la première remarque de M. Botbol, M. Niederhauser précise que la Mairie a estimé que publier 1'000 exemplaires serait raisonnable, par rapport aux 2'000 exemplaires de l'ancien livre. Il serait toutefois possible de discuter avec le graphiste et l'imprimerie pour éventuellement n'en imprimer que 500 ou 700 avec une possibilité assez facile de refaire un tirage dans les quatre ou cinq ans, si le stock est épuisé, plutôt que d'en tirer directement 1'000 exemplaires. M. Niederhauser ajoute que ces livres ne seront pas donnés à tous les habitants de la commune. Ils seront probablement offerts à un certain nombre de personnes mais, pour le reste, ils seront vendus. « L'Histoire de Troinex » est vendu actuellement CHF 40.- à la mairie. A l'époque, après une année environ, entre 400 et 500 exemplaires avaient été vendus, ce qui avait représenté une recette de CHF 15'000.-, qui peut donc être déduite du coût total de CHF 85'000.-. M. Niederhauser ne garantit pas au Conseil municipal que la commune aura une recette de CHF 15'000.- sur cet ouvrage, mais une recette provenant des ventes amortira malgré tout un peu la dépense.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante **qui est approuvée à l'unanimité** :

Considérant,

- que la commune de Troinex va célébrer son bicentenaire en 2017,
 - que l'ouvrage « Histoire de Troinex » a été écrit entre 1990 et 1991, soit il y a plus de 25 ans,
 - que la commune de Troinex a connu une évolution importante ces 25 dernières années,
- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- vu l'exposé des motifs et le coût estimatif du projet présentés par la Mairie,*
- sur proposition de la Mairie,*

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (15 voix)

1. *D'approuver la publication d'un ouvrage sur l'histoire de Troinex de 1991 à nos jours, dont la rédaction sera confiée à M. David Hiler, historien.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 75'000.- destiné à financer les frais de publication de cet ouvrage.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense prévue de CHF 75'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 3000.331 "Culture et loisirs - Amortissement du patrimoine administratif", de 2016 à 2025.*

4.3 Délibération D112 : Vote d'un crédit d'engagement pour l'octroi d'un prêt en tant que fonds de roulement d'un montant de CHF 10'000.- en faveur de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève Sud (AFJ-GSO)

La Présidente passe la parole à M. le Maire pour présenter le sujet.

M. le Maire indique que l'association des mamans de jour rencontre régulièrement des problèmes de liquidités pour payer ses employées, en raison notamment de retards de paiement des parents. L'association a donc proposé que chaque commune la dote d'une avance, qui resterait propriété de la commune mais qui permettrait de soulager la trésorerie qui rencontre des problèmes récurrents. Par rapport à la commune de Troinex, qui compte moins de 3'000 habitants, le capital de dotation est de CHF 10'000.-. Pour l'ensemble des communes, il est de CHF 180'000.-.

La Présidente ouvre la discussion.

En réponse à Mme Beaud, M. Niederhauser signale que, sauf erreur, deux familles d'accueil de Troinex sont actuellement inscrites auprès de l'association. Mais surtout, un certain nombre d'enfants de Troinex sont gardés par des mamans de jour d'autres communes. En effet, les parents troinésiens peuvent faire garder leurs enfants par une famille qui habite une autre commune. En 2014, 3,33 places correspondant à des 100% (puisque les parents placent leurs enfants un certain nombre de jours ou à certains moments de la journée, donc pas à « 100% ») étaient utilisées par des familles troinésiennes dans d'autres communes.

M. Niederhauser répond ensuite à Mme Bernardet que la commune ne s'est pas renseignée pour savoir si toutes les associations intercommunales d'accueil familial rencontrent ce même problème de liquidités.

Mme Bernardet remarque que s'il s'agit d'un problème récurrent et généralisé, il serait possible de s'adresser à l'Association des communes genevoises (ACG). Cette dernière demande de l'argent à pratiquement chaque séance du Conseil municipal, il doit bien y avoir un peu d'argent pour ce genre de problème s'il se pose au niveau cantonal. Mme Bernardet précise qu'elle est en faveur des mamans de jour, mais que la question mérite d'être posée. Et si seule l'association Genève-Sud rencontre ces difficultés, il faudra alors creuser la question.

M. le Maire remarque que dans le parascolaire aussi, par exemple, ce genre de problème se pose : des parents paient en retard. Le montant de CHF 10'000.- est une sorte de dotation. C'est un peu le même principe que pour l'EMS, auquel la commune a fait une avance de fonds au début. Ici aussi, l'argent reste à la commune, mais il permet un fonctionnement plus aisé pour la gestion des finances courantes.

Mme Latour rejoint les propos de Mme Bernardet. Il existe peut-être un problème de fond dans la gestion de cette association. Il faut évidemment veiller à ce que les salariés soient rétribués en temps et en heure, mais est-ce à la collectivité de se « substituer » à des parents qui sont négligents dans leurs paiements ? Mme Latour n'est pas opposée à la délibération, mais peut-être le fonctionnement de l'association pourrait-il être amélioré. Et s'il s'agit d'un problème cantonal, elle appuie la proposition de Mme Bernardet.

Mme Schneider-Bidaux fait observer que le sujet des mamans de jour ne fait pas partie des prérogatives de l'ACG. Dans le canton, il existe cinq ou six associations pour l'accueil familial de jour. Toutes fonctionnent pratiquement sur le même modèle. Il s'agit de regroupements géographiques. Il semble difficile de demander à l'ACG de régler un problème qui ne la concerne pas. Toutes ces associations rencontrent le même type de problèmes, elles doivent faire des avances et sont payées ensuite. Le rôle de la commune de Troinex dans le cas présent est de contribuer à un fonds de roulement. Mme Schneider-Bidaux serait étonnée qu'à notre demande, l'ACG paie elle-même des associations qui ne dépendent pas d'elle.

M. Niederhauser relève qu'il est possible de poser la question à l'ACG, mais il rappelle que les recettes de celle-ci sont constituées des participations des communes. Par conséquent, il s'agira malgré tout de l'argent de la commune de Troinex, d'une certaine manière.

Concernant la terminologie de la délibération, M. Duquesne a de la peine à faire la distinction entre un prêt et un capital de dotation. La délibération mentionne que si la commune quittait l'association, le montant lui serait remboursé. Mais elle ne dit pas ce qu'il adviendrait de ces CHF 10'000.- si la commune restait dans l'association. Il semble que l'idée est, dans ce cas-là, de ne jamais récupérer cet argent. Il s'agit donc d'un versement de capital. Ne faudrait-il pas dès lors changer le libellé de la délibération et, plutôt que de parler de « prêt », parler de « versement de capital de dotation » ?

Pour l'avoir pratiqué pendant trente ans dans son entreprise, M. Botbol souligne qu'un fonds de roulement doit permettre de faire tourner une affaire qui tourne en principe : à la fin de chaque période, il faut retomber sur ses chiffres et ne jamais dépasser le fonds de roulement. En l'occurrence, il n'y a aucune garantie que le fonds de roulement ne soit pas dépassé. L'association pourrait revenir vers la commune dans trois ans en lui disant qu'elle a encore des problèmes et que les CHF 10'000.- qui ont été versés ne suffisent plus. Pour une entreprise, le fonds de roulement est prêté par la banque et appartient toujours à la banque. Il faudrait effectivement peut-être revoir le libellé de la délibération, parce qu'en l'état, il n'y a aucune garantie que les CHF 10'000.- reviennent à la commune. Ou alors il s'agit d'une donation et non d'un fonds de roulement qui soulagerait l'association une fois pour toutes.

M. Niederhauser explique qu'il s'agit bien d'un prêt. Si un jour la commune décidait de quitter cette association, par exemple pour rejoindre une autre association plus locale qui se créerait, les CHF 10'000.- devraient lui être remboursés. Il s'agit effectivement d'un fonds de roulement.

Concernant les termes utilisés, M. Niederhauser relève que cette délibération a été vérifiée par le Service de surveillance des communes qui a exigé cette forme. Cela dit, si le Conseil municipal veut des réponses plus précises, le vote de la délibération peut être reporté en septembre. La commune de Plan-les-Ouates a déjà voté la délibération ; celles de Lancy et de Perly devraient la voter cette semaine. En revanche, les communes de Bardonnex et de Carouge la voteront au mois de septembre, pour des questions apparemment de planning.

M. Duquesne propose de reporter le vote à la rentrée et que, durant ce laps de temps, la Mairie éclaircisse ces points, si cela ne lui demande pas trop de travail. Il s'agit pour sa part de savoir si c'est bien le mot « prêt » qui doit être utilisé dans le libellé, et non « versement d'un capital de dotation ».

Pour M. Truan, la situation est claire : la commune prête à cette association l'argent qui lui permet de faire le lien entre ce qu'elle encaisse et ce qu'elle paie. L'objectif du prêt est le fonds de roulement.

Mme Schneider-Bidaux considère que le Conseil municipal peut voter la délibération maintenant. Il a été répondu aux questions. M. Niederhauser a clairement dit que le libellé a été exigé par le Service de surveillance des communes. Un point important pour Mme Schneider-Bidaux est qu'il s'agit du même libellé pour toutes les délibérations des communes concernées. Et M. Niederhauser l'a mentionné, trois des six communes ont déjà voté la délibération ou vont le faire cette semaine. Mme Schneider-Bidaux regretterait que le report du vote soit dû en réalité à un procès d'intention.

M. Duquesne réplique que le fond de la délibération (tant le montant de CHF 10'000.- que son affectation) n'est pas remis en question, mais plutôt la forme. Il s'agit simplement pour la Mairie de se renseigner, si cela ne demande pas trop de travail pendant l'été – et quand bien même un organe suprême a dicté le libellé, le Conseil municipal devrait pouvoir avoir des explications.

Pour Mme Bernardet, il est égal de voter la délibération ce soir ou en septembre. En revanche, elle souhaite d'une part que la Mairie se renseigne pour savoir si les autres associations de mamans de jour rencontrent les mêmes problèmes de liquidités. D'autre part, elle demande que le Conseil municipal ait un retour sur le vote de la délibération par les autres communes – si elles l'ont toutes acceptée et, le cas échéant, pour quelles raisons certaines l'auraient refusée.

M. le Maire relève qu'en admettant que la Mairie obtienne toutes les réponses et que le Conseil municipal ne veuille pas verser ces CHF 10'000.- à l'association de mamans de jour de Genève-Sud, la commune de Troinex est libre de sortir de cette association. Le même problème s'est posé avec la protection civile, lorsqu'une commune avait refusé pendant quelque temps de payer sa participation. Pour M. Lavorel, le Conseil municipal peut voter aujourd'hui ou en septembre, la Mairie lui apportera dans tous les cas les informations demandées en septembre.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la proposition de voter ce soir.

Cette proposition est acceptée par 9 oui, 5 non (PLR) et 1 abstention (PLR).

La Présidente donne ensuite lecture de la délibération suivante, **qui est approuvée par 14 OUI et 1 abstention (PLR) :**

Considérant,

- *le partenariat de la commune de Troinex à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO)*
- *la convention de prestation et de partenariat signée en date du 25 mai 2011,*
- *les besoins financiers de l'Association et notamment la nécessité de constituer un fonds de roulement suffisant,*
- *la décision du comité directeur du 15 avril 2015 concernant la constitution d'un capital de dotation ainsi que son mode de répartition (voir annexe),*

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (articles 30, alinéa 1, lettre e) et k), et 31),

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 14 OUI et 1 abstention**

- 1 *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 10'000.- destiné à l'octroi d'un prêt en tant que fonds de roulement, sans intérêt, en faveur de l'AFJ-GSO. Ce montant sera remboursé si la commune quitte l'association.*
- 2 *De comptabiliser le prêt en tant que fonds de roulement de CHF 10'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, sous la rubrique 5400.1520 du patrimoine administratif.*
- 3 *De renoncer à amortir ce montant, compte tenu de la nature de l'investissement.*

4.4 Délibération D113 : Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'art. 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes

La Présidente passe la parole à la Mairie pour présenter le sujet.

M. Truan donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération (annexe 3). Il conclut en rappelant qu'une délibération identique avait été votée lors de la dernière législature et il invite le Conseil municipal à approuver la délibération qui lui est soumise.

M. Niederhauser ne peut pas répondre précisément à Mme Schneider-Bidaux, qui demande combien

de communes votent une délibération semblable. Il sait que les communes voisines en votent régulièrement, comme par exemple celle de Plan-les-Ouates. A son avis, ce doit être le cas pour la moitié au moins des communes, voire plus.

M. Duquesne demande combien de ces actes ont été signés durant la dernière législature. Il souhaite en outre savoir si, lorsque la Mairie les signe, elle est tenue d'en informer le Conseil municipal.

M. Niederhauser n'a pas calculé combien de ces actes ont été signés. Il mentionne un acte qui va être signé prochainement et qui concerne le nouvel arrêt de bus aménagé récemment à l'angle de la route d'Anney et du chemin des Moulins de Drize. Cet arrêt empiétant partiellement sur les quatre maisons qui ont été construites, la commune doit obtenir une servitude des copropriétaires, lesquels la lui ont accordée sur le principe. Si cette délégation n'avait pas été votée par le Conseil municipal, M. le Maire ne pourrait pas signer cet acte sans passer devant le Conseil municipal, alors qu'il s'agit d'une servitude de peu d'importance et qui est en faveur de la commune. M. Niederhauser dirait qu'entre 5 et 8 actes de ce genre sont signés au cours d'une législature.

M. Rüttimann souhaitant avoir une idée des montants engagés par ce genre d'actes, M. Niederhauser précise que, pour la servitude en question, il s'agit uniquement de frais de notaire et de géomètre qui ont été votés par le Conseil dans le cadre du crédit d'environ CHF 35'000.- pour les travaux et frais annexes relatifs à cet arrêt de bus. M. Niederhauser pense qu'en l'occurrence, les frais de notaire et de géomètre représentent moins de CHF 5'000.-. Il souligne que la commune ne paie rien aux copropriétaires pour l'octroi de cette servitude : il s'agit d'une servitude gratuite.

Mme Bernardet remarque que si le Conseil municipal ne vote pas cette délégation, il devrait siéger et voter une délibération pour toutes ces petites choses. C'est la raison pour laquelle elle votera en faveur de cette procuration.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité** :

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussions par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

Vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (15 voix)

1. *De charger le Maire de la commune de Troinex de passer les actes authentiques concernant :*
 - a) *les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;*
 - b) *les échanges et aliénations de parcelles nécessitées par des corrections d'alignement;*
 - c) *les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune de Troinex, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celles-ci;*
 - d) *les changements d'assiettes de voies publiques communales,*
à condition que les opérations visées sous chiffres a), b), c) et d) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations à la charge de la commune que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement préalablement approuvés par le Conseil municipal.
2. *Cette délibération est valable pour toute la durée de la législature 2015-2020.*

5. Election des membres du Comité de la Ferme Rosset pour la période 2015-2020

M. le Maire donne lecture de la liste des candidat(e)s, qui ont été proposés par le comité, conformément aux nouveaux statuts que le Conseil municipal a adoptés en fin de législature. Il s'agit de :

M. Bernard EICH	Président	(membre entrant)
Mme Marguerite SALZMANN	Secrétaire et trésorière	(membre entrante)
Mme Rada BAUQUIS	Expositions	(membre entrante)
Mme Margrit GRODECKI	Marché de Noël et secrétariat	(membre sortante)
Mme Lise AUBERSON NINGHETTO	Musique et concerts	(membre entrante)
Mme Anne-Christine LENNARD	Activités pour enfants	(membre sortante)
M. Lionel COURBAT	Représentant de la Mairie	(membre entrant)

Les membres qui ont quitté le comité sont M. Jacques DUBOIS, président depuis la fondation de la ferme Rosset, Mme Jacqueline BIDAUX, Mme Colette SALLANSONNET, M. Timothée BOTBOL et M. Guy LAVOREL, qui était le représentant de la Mairie. Ce dernier remercie vivement toutes ces personnes.

Les candidats proposés sont élus en bloc et par acclamation.

6. Election des membres du Comité du Fonds de décoration de la commune de Troinex pour la période 2015-2020

M. le Maire donne lecture de la liste des candidat(e)s, qui ont été proposés par le comité et qui sont :

M. Frédéric REYMOND, Président (président sortant)
Mme Danielle GOBBO CURTAT (membre sortante)
M. Michel BAUMGARTNER (membre sortant)
M. André BOSSARD (membre entrant)
Mme Carmen GRAU-FERRARIO GRAU (membre entrante)
Mme Denise PETREMAND (membre entrante)
Mme Martine TRACHSLER (membre entrante)
M. Lionel COURBAT, Représentant de l'Exécutif
Mme Dominique SCHUPBACH, Secrétaire au niveau de la commune.

Pour rappel, M. Lavorel ne peut pas siéger au sein de ce comité, car le règlement prévoit que les projets proposées par le Fonds de décoration doivent être validés par le Maire.

Les candidats proposés sont élus en bloc et par acclamation.

7. Propositions individuelles et questions

7.1 Odeurs à la déchetterie

M. Jordi a été interpellé ces derniers jours par des riverains de la déchetterie qui se plaignaient des odeurs provenant de la benne contenant les déchets de cuisine à la déchetterie.

M. le Maire signale que la Mairie, à laquelle des réclamations concernant ces odeurs sont aussi parvenues, a reçu l'entreprise qui s'occupe de la levée des divers déchets et celle-ci va mettre des pastilles qui absorberont les odeurs; il s'agit d'un essai et M. Lavorel invite les conseillers à transmettre à la mairie les remarques qu'ils pourraient recevoir au sujet de ce problème d'odeurs.

7.2 Visite de la serre des Marais

M. Lavergnat ne pense pas se tromper en disant qu'il est le seul maraîcher autour de cette table. C'est un métier que beaucoup connaissent, mais dont très peu savent comment il se pratique. M. Lavergnat propose une visite de la serre des Marais, qui se trouve dans les marais de Troinex. Il a déjà discuté avec les maraîchers, MM. Alexandre Cudet et Patrice Brestaz, qui sont disposés à recevoir l'ensemble du Conseil municipal ainsi que l'Exécutif pour une visite qui durerait environ une heure et serait suivie d'un apéritif. Si le Conseil municipal est intéressé, la question est de savoir quel jour et à quelle heure cette visite pourrait être organisée, en fonction des disponibilités de chacun. Il faut savoir que le travail s'arrête à 17h30, mais qu'il arrive aux ouvriers de travailler le samedi matin. L'idéal serait de voir la serre tourner avec les machines. Il s'agit d'une serre dernière génération qui a été construite il y a trois ans. Elle engage environ 50 personnes en pleine période et produit entre 12 et 15 tonnes de tomates

par jour. Elle couvre six hectares – c'est la plus grande serre construite d'un bloc en Suisse. M. Lavergnat pense que cette visite serait intéressante, au vu des modifications dans les marais de Troinex et de l'évolution du métier.

L'assemblée étant intéressée par cette proposition, MM. Lavergnat et Niederhauser se consulteront pour ensuite proposer deux ou trois dates à l'ensemble des conseillers municipaux.

7.3 Participation de conseillers municipaux au comité du bicentenaire de la commune

Au vu du nombre assez élevé de nouveaux élus, M. Botbol propose que chaque groupe présente un membre pour faire partie du comité du bicentenaire.

M. le Maire salue cette proposition et se réjouit de la participation des conseillers municipaux à la mise en place du deux-centième, qui sera un bel événement sur toute une année. La Mairie avait souhaité cette participation, mais sans obtenir de réactions. Il précise à l'attention de M. Duquesne que les réponses des groupes devraient parvenir à la Mairie avant le mercredi 16 septembre, date de la prochaine réunion du comité.

8. Huis clos : demandes de naturalisations

A huis clos, le Conseil municipal procède à l'examen de trois demandes de naturalisations ; elles sont toutes les trois préavisées favorablement.

La Présidente lève la séance à 22h35.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Annick Deshayes

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Alexandre Moraga
3 chemin du Sillon
1256 Troinex

A l'attention de :
Guy Lavorel, maire de Troinex
Mairie de Troinex
Grand-Cour 8

Copie :

Annick Deshayes, présidente du
Conseil Municipal

Stéphane Esposito, président du
conseil de paroisse

Troinex, le 3 juin 2015

Concerne : Création Club de Football

Madame, Monsieur,

Par la présente, c'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons la création de notre club de football local sous la forme d'une association, située à Troinex ! Association pour laquelle nous nous permettons de solliciter votre soutien dans ce courrier.

En effet, le « FC Rhexia Troinex » est l'aboutissement de demandes réitérées émanant des habitants de Troinex jouant au foot (soit dans les clubs avoisinants ou au cours de l'APE), désireux de pratiquer leur sport de prédilection sous les couleurs de leur commune.

Le « FC Rhexia Troinex » a pour but la promotion des valeurs du sport et la pratique du football en particulier, mais pas uniquement ! L'objectif de notre association est également de dynamiser la vie de notre commune et de créer des liens entre ses habitants, notamment en y implantant une Ecole de football pour les plus petits au centre du village ; en favorisant la proximité des activités et des loisirs ; en offrant la possibilité à nos adolescent de suivre des cours de formation Jeunesse et Sport d'entraîneur et d'arbitre, et de les impliquer dans la formation et le parrainage de leurs cadets ; en inculquant aux jeunes le plaisir de partager des valeurs collectives ; en formant une équipe de vétérans impliqués dans la vie du club ; etc.

Nous sommes toutefois conscients qu'à l'heure actuelle notre commune ne bénéficie pas des infrastructures nécessaires au déploiement d'un grand club. En effet, les structures sportives de Troinex ne nous permettent pas d'accueillir un nombre illimité de joueurs.

Compte tenu que pour la saison de football 2015/2016 le « FC Rhexia Troinex » mise sur un effectif de 40 joueurs (petits, juniors et seniors confondus), notre association a établi une charte de partenariat (annexée) avec un club voisin, le « FC Rhexia-Vessy ». Ce partenariat a le mérite de gratifier le « FC Rhexia Troinex » de très nombreux avantages, dont la possibilité

de jouer nos matchs officiels et de pratiquer certains de nos entraînements au sein de leur infrastructure au Bout-du-monde.

Toutefois, et malgré les bienfaits de ce partenariat, il est primordial que nous gardions une assise locale afin de garantir notre identité et l'esprit de proximité de notre projet auprès des joueurs de notre club et des habitants de la commune.

A cet effet, nous nous permettons de vous adresser les requêtes suivantes pour lesquelles nous sommes disposés à offrir des contreparties à la commune et à la paroisse (aides aux manifestations, etc) :

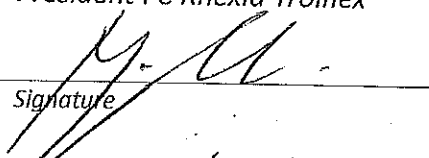
- La possibilité d'utilisation du « Champ du Curé » 2 soirs par semaine pour l'usage exclusif du FC Rhexia Troinex, pour les entraînements de l'Ecole de Football et des juniors E, dès le 10 d'août 2015 et ce durant toute la saison de football 2015/2016
- Des modifications superficielles du « Champ du Curé » telles que : traçage de ligne, ensemencement vers les cages, mise en place de poteaux de corner et tonte régulière conforme à la pratique du football.
- L'accès à un petit local fermé à proximité immédiate du « Champ du Curé » pour l'entreposage du matériel (ballons, etc.)
- L'accès au vestiaire de l'ancienne salle de gym pour les juniors E
- L'allocation de salles de gym pour les entraînements de l'entre saison (hiver 2015/2016)
- L'entame d'une réflexion sur les possibilités de véhiculer les enfants aux matchs et/ou aux entraînements hors de la commune.

Nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition ; la finalisation de notre projet étant suspendu à votre délibération, nous serions heureux de vous rencontrer le plus rapidement possible afin de vous l'exposer de vive voix s'il vous fallait de plus amples renseignements.

En espérant avoir retenu votre attention et dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive de votre part, nous vous envoyons nos cordiales salutations.

Alexandre Moraga

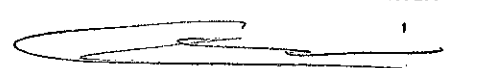
Président FC Rhexia Troinex


Signature

03/08/2015
Date

Stéphane Barroeta

Vice-Président FC Rhexia Troinex


Signature

03/06/2015
Date

PS : nous demandons que cette communication soit lue lors d'une prochaine séance du Conseil municipal

Annexes:

- Statuts du Football Club Rhexia Troinex
- Charte de Partenariat

PROJET DE DELIBERATION D111 :
CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A FINANCER LES FRAIS DE
PUBLICATION D'UN OUVRAGE SUR L'HISTOIRE DE TROINEX DE 1991
A NOS JOURS (« HISTOIRE DE TROINEX II »)

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme vous le savez certainement, Troinex célébrera en 2017 son bicentenaire en tant que commune genevoise indépendante. En effet (extrait du livre « Histoire de Troinex » de 1991) :

« Le 20 mai 1817, le Conseil d'Etat prit l'arrêté suivant :

« Le Village de Troinex qui a été réuni à la commune de Veyrier formera une nouvelle commune ; mais un seul maire sera préposé à l'administration des communes de Veyrier et de Troinex ».

Fragile et curieux compromis : la formule « deux communes, un maire » était sans avenir. De fait, l'arrêté du Conseil d'Etat n'entra même pas en vigueur puisque, le 7 juin 1817, la commune de Troinex se voyait dotée d'un maire et d'un Conseil municipal qui s'assembla pour la première fois le **22 juin 1817** » (*c'est nous qui soulignons !*).

C'est donc un plaisir, exactement 198 ans après la première séance du premier Conseil municipal de Troinex, de pouvoir vous proposer un projet d'ouvrage sur l'histoire contemporaine de Troinex, à savoir de 1991 environ à nos jours.

Afin de célébrer dignement le bicentenaire de notre commune, un comité d'organisation a été constitué à la fin de l'année passée et s'est réuni à trois reprises déjà. Un certain nombre d'idées et de projets sont à l'étude, mais une des premières propositions qui a fait l'unanimité du comité a été de publier un livre retraçant l'histoire et les faits marquants des 25 dernières années de la vie de notre commune. Le nom de l'auteur de cet ouvrage s'est également très vite imposé à nous : M. David Hiler, historien, co-auteur de l'Histoire de Troinex* parue en 1991 et auteur de l'Histoire des écoles des Troinex* parue en 1997, à l'occasion des 30 ans de l'école (bâtiment actuel). Contacté par la Mairie, M. Hiler a immédiatement accepté avec enthousiasme de s'occuper de ce projet et nous nous réjouissons de cette collaboration. Après discussion avec lui, nous avons défini les principales caractéristiques de cet ouvrage destiné principalement aux habitants de la commune et qui doit être vivant, accessible à un large public et richement illustré :

Nombre de pages : env. 120.

Format : 17 x 25 cm, soit identique au 1^{er} ouvrage afin de pouvoir vendre ou offrir les deux livres dans un petit coffret.

Sources : les archives et les différents documents d'information de la commune (journal communal, compte rendu annuel, etc.), ainsi que des interviews de personnalités de Troinex.

Planning : M. Hiler souhaiterait débiter son travail cet été, en vue d'une publication du livre entre janvier et mai 2017.

En ce qui concerne le coût de ce projet, vous trouverez ci-après un budget estimatif basé sur des devis d'entreprises et sur l'offre d'honoraires de M. Hiler :

Coût estimatif du projet :

Travail rédactionnel : recherches, interviews, consultation de documents, rédaction du texte, conception de l'ouvrage (illustrations, etc.) en collaboration avec le graphiste :	CHF 45'000.-
Conception graphique : composition typographique des textes, traitement des illustrations, etc, y compris relecture et correction de l'ensemble du document :	CHF 8'000.-
Reportage photographique (estimation) :	CHF 5'000.-
Impression de 1000 exemplaires de l'ouvrage et du coffret :	CHF 12'000.-
Divers et imprévus (env. 8%) :	<u>CHF 5'000.-</u>
TOTAL :	CHF 75'000.-

Nous espérons vivement que vous réserverez un accueil favorable à ce projet et sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

La Mairie

**Des exemplaires de ces deux ouvrages sont à disposition des conseillers municipaux qui ne les possèdent pas encore.*

Commune de Troinex

**PROJET DE DELIBERATION D113 :
DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE
POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMEMENT A
L'ART. 30, AL. 1, LETTRE K DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES
COMMUNES**

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La loi sur l'administration des communes prévoit, à l'article 30, alinéa 1, lettre k, (*voir extrait ci-après*) que le Conseil municipal peut accorder une délégation générale au Maire ou au Conseil administratif afin de passer certains actes authentiques de peu d'importance, ayant en général déjà fait l'objet de discussions au Conseil municipal et n'impliquant que des dépenses qui peuvent être prélevées sur le budget de fonctionnement ou sur un crédit préalablement approuvé par le Conseil municipal.

En raison du nombre toujours plus important d'actes de ce type à passer, la Mairie estime que cette délégation de pouvoir simplifiera grandement son travail et celui du secrétariat, permettra de réaliser des économies (de temps et d'argent), et évitera au Conseil municipal l'examen de dossiers de peu d'importance et ne constituant souvent qu'une formalité.

La majorité des communes genevoises pratiquent de la sorte et les Conseils municipaux votent cette délibération lors d'une de leurs premières séances de la législature.

Nous vous rappelons également qu'une délibération identique avait été votée lors de la dernière législature.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver la délibération qui vous est soumise.

La Mairie

Troinex, le 22 juin 2015

Extrait de la Loi sur l'administration des communes (B 6 05) :

Art. 30 Fonctions délibératives

¹ Le conseil municipal délibère sur les objets suivants :

(....)

k) les achats ou ventes d'immeubles, les échanges ou partages de biens communaux, l'exercice d'un droit de préemption, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels; toutefois, le conseil municipal peut, par délégation révocable en tout temps, charger le conseil administratif ou le maire de passer tous les actes authentiques concernant :

1° les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines,

2° les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement,

3° les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci,⁽²¹⁾

4° les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales,⁽⁴¹⁾

5° les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3, 4 et 5 résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement;⁽⁴¹⁾

(....)